



**VILLECHENEVE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
En date du 24 mars 2005**

**PRESENTS** : MM. CRIBIER. CHAZELLES. PIQUET.GONNARD MME CHIRAT.  
MM. VARILLON. DUMAS. JACQUEMOT. LACAND. SARCEY. MME  
DUSSUYER. M. GRANJARD. MME BERTHOLAT. MM. GUERIN. NIEPCE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibérations,

- 1) Vote le compte administratif 2004 du budget PRINCIPAL lequel présente un excédent de fonctionnement de 118 442.81 €uros et un excédent d'investissement de 50 538.67 €uros.
- 2) Vote le compte administratif 2004 du budget ASSAINISSEMENT lequel présente un déficit de fonctionnement de 718.36 €uros et un déficit d'investissement de 29 620.69 €uros.
- 3) Vote le compte administratif 2004 du budget LOTISSEMENT (les grandes terres) lequel présente un excédent de fonctionnement de 14 839.93 €uros et un déficit d'investissement de 41 087.29 €uros.
- 4) Vote le compte administratif 2004 du budget LOTISSEMENT (les placettes) lequel présente un déficit d'investissement de 1519.03 €uros.
- 5) Décide de reconduire les taux d'imposition comme suit pour l'exercice 2005 :
  - Taxe d'habitation :11.96 %
  - Taxe sur le foncier bâti : 16.19%
  - Taxe sur le foncier non bâti : 41.66 %
- 6) Vote le budget PRINCIPAL de l'exercice 2005 pour un montant en dépenses et recettes de fonctionnement de 362 294.41 €uros et en dépenses et recettes d'investissement de 532 963.00 € .
- 7) Décide d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 85 587.33 €uros et en couverture du besoin de financement de la section de fonctionnement à hauteur de 32 855.48 €uros.

- 8) Vote le budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2005 pour un montant en dépenses et recettes de fonctionnement de 16 611.36 €uros et en recettes et dépenses d'investissement de 63 838.69 €uros.
- 9) Vote une subvention exceptionnelle du budget principal de 5797.36 €uros pour équilibrer le budget assainissement.
- 10) Vote le budget LOTISSEMENT (les grandes terres) de l'exercice 2005 pour un montant en dépenses et recettes de fonctionnement de 161 663.86 €uros et en recettes et dépenses d'investissement de 189 590.22 €uros.
- 11) Vote le budget LOTISSEMENT (les placettes) de l'exercice 2005 pour un montant en dépenses et recettes de fonctionnement de 562 772.48 €uros et en recettes et dépenses d'investissement de 300 491.51 €uros.
- 12) Vote une subvention exceptionnelle du budget principal de 1563.76 €uros pour équilibrer le budget du centre communal d'action sociale.
- 13) Approuve la modification des statuts de la communauté de communes chamousset en lyonnais concernant l'adhésion au syndicat mixte du Vallon de l'Oise. Désigne deux délégués ( un titulaire et un suppléant potentiel) pour représenter la commune de Villechenève.
- 14) Approuve les taux minimum fixés pour l'exercice 2004 concernant l'indemnité de logement des instituteurs.
- 15) Décide le renouvellement du contrat d'occupation d'un terrain appartenant à la commune (jardin) à compter du 01<sup>er</sup> avril 2005.
- 16) Décide d'inscrire au budget principal 2005 au compte budgétaire 2188, opération 121, la somme de 1 500 €uros pour la numérisation des registres d'Etat-Civil.
- 17) Décide de demander une subvention sur l'exercice 2005 au titre du LEADER + pour l'aménagement intérieur (mobilier et matériel technique) de la Maison de la Milotte.
- 18) Décide de demander une subvention sur l'exercice 2005 au titre des fonds parlementaires pour l'équipement en mobilier de la future Mairie.
- 19) Décide de demander une subvention sur l'exercice 2005 au titre des amendes de police pour l'acquisition de panneaux de signalisation.
- 20) Décide d'allouer une subvention de 600 €uros sur l'exercice 2005 à l'Echo du Mont d'Azol pour les cours de musique assurés par la Communauté de Communes.
- 21) Est informé par le Responsable du Comice des quatre Cantons de la présentation du programme du comice qui doit avoir lieu à Saint-Laurent-de-Chamousset les 09,10 et 11 juillet 2005.
- 22) Entend un compte-rendu de la bibliothèque pour l'année 2004.

23) Décide d'installer un chauffage au granulés à bois à la nouvelle mairie.

VOTANTS : 15

POUR : 10

CONTRE : 5

24) Délibère au sujet de nombreuses questions diverses.

Fait en Mairie, le 25 mars 2005

Le Maire,

Jacques CRIBIER